

Décision Générale colonial

Décision n° 173 21 février 1938

n° 173 21

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 21 février 1938
Numéro JO n° 495 du 28/02/1938	Date du numéro 28 février 1938

TEXTE INTÉGRAL

M. Bodin, vérificateur principal de 2e classe des douanes reprend, à compter du 23 février 1938, date de son débarquement à Djibouti, ses fonctions de chef du service des douanes. M. Maury, vérificateur hors classe, chef de service par intérim reprend, à compter du même jour, ses fonctions de chef du bureau central de Djibouti.